



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 07/01/2022

INVESTIR DANS LA FRANCE 2030 : DEVENIR UN LEADER DE LA PRODUCTION DE THÉRAPIES INNOVANTES

Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, ont officiellement lancé la Stratégie d'accélération « Biothérapies et bioproduction de thérapies innovantes », en présence du secrétaire général pour l'investissement Guillaume Boudy.

POSITIONNER LA FRANCE EN LEADER DES BIOTHÉRAPIES ET DE LA BIOPRODUCTION DE THÉRAPIES INNOVANTES

Produire 10 biomédicaments contre les cancers et les maladies chroniques, dont celles liées à l'âge, et créer les dispositifs médicaux de demain. Voilà l'une des ambitions du plan Innovation Santé 2030 annoncé par le président de la République en juin 2021, et rappelée en octobre 2021 lors de la présentation du plan d'investissement France 2030. Au total, ce sont 7,5 milliards d'euros qui sont prévus pour faire de la France la première nation européenne innovante et souveraine en santé.

En particulier, le président de la République a annoncé un investissement de 800 millions d'euros pour faire de la France un leader en biothérapies et bioproduction au niveau international, en soutenant le développement de nouvelles biothérapies et en accompagnant le développement du tissu industriel afin de ne plus dépendre à 95 % des biothérapies étrangères.

En effet, la filière des industries de santé vit une véritable révolution avec l'essor des biothérapies. Ce marché de près de 200 milliards d'euros (24,3 % du marché mondial du médicament en 2019) devrait enregistrer une croissance entre 8 et 9 % par an pour atteindre 320 milliards d'euros d'ici 2025. Ces nouvelles thérapeutiques constituent un défi économique majeur, mais aussi un défi d'avenir pour notre système de soins et notre souveraineté sanitaire. Enfin, il s'agit d'un domaine de recherche de pointe, qui attire les talents du monde entier vers la découverte de nouveaux traitements.

Ces moyens dédiés sur les biothérapies et la bioproduction sont complétés par des investissements massifs dans le domaine de la recherche en santé (un milliard d'euros pour financer des bioclusters, des infrastructures ou encore des chaires), des financements pour les acteurs émergents du domaine (près de 2 milliards d'euros), en particulier dans le domaine du dispositif médical (500 millions d'euros), et du soutien transverse aux activités industrielles à travers un projet européen (1,5 milliard d'euros).

LE DÉPLOIEMENT D'UNE STRATÉGIE POUR RÉPONDRE AUX DÉFIS DE LA FILIÈRE FRANÇAISE

Dotée d'une enveloppe de 800 millions d'euros, la stratégie sur les biothérapies et la bioproduction fixe des objectifs ambitieux d'ici 2025, parmi lesquels doubler le nombre d'emplois du secteur, produire au 10 biomédicaments à horizon 2025 et 20 à horizon 2030 en France, et faire émerger 1 licorne ainsi que 5 ETI (entreprises de taille intermédiaire) biotechs.

Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, ont présenté le 7 janvier 2022 les axes de cette stratégie, construit à l'issue de nombreuses consultations de l'écosystème.

La France devra notamment se mobiliser autour de 4 thématiques pour se démarquer dans la course mondiale aux biothérapies :

- Les biotechnologies en oncologie et notamment les anticorps monoclonaux ou les CAR-T cells ciblant par exemple les cellules malignes de certaines leucémies ou lymphomes ;
- Les innovations en thérapie génique ou cellulaire, en dehors de l'oncologie, et qui permettraient de guérir ou d'améliorer la vie de patients atteints de maladie rare ;
- Les nouveaux systèmes biologiques de production de ces thérapies comme les bioréacteurs.
- Le développement d'unités de production plus performantes et outils d'optimisation des systèmes de culture et procédés de bioproduction.

Grâce à cette stratégie, et plus largement à l'ensemble des financements du plan Innovation santé 2030 pour les acteurs des biothérapies, l'objectif est de soutenir des entreprises à la pointe de l'innovation, qui pourront par exemple :

- Reprogrammer des cellules en cellules de foie, afin d'accélérer la recherche sur toutes les maladies du foie et réduire la toxicité des médicaments en développement ;
- Développer une plateforme vaccinale à ARNm à destination de la filière animale ;
- Produire des anticorps monoclonaux pour le traitement du cancer ;
- Développer des thérapies cellulaires en remplacement des greffes de cornée ou encore pour le traitement des maladies neurodégénératives ;
- Réduire les investissements nécessaires pour la production des futures thérapies cellulaires et géniques.

La stratégie s'appuie sur un programme et équipement prioritaire de recherche (PEPR) doté de 80 millions d'euros, confié conjointement à l'INSERM et au CEA. L'objectif est de développer les biothérapies de demain tout en anticipant leurs modalités de production et en accélérant l'industrialisation des biothérapies d'aujourd'hui. Cela passera par un investissement dirigé sur des technologies essentielles pour construire les biothérapies de demain. L'INSERM et le CEA piloteront donc ce programme de recherche afin de renforcer notre base scientifique dans des domaines comme les cellules CAR-T, les vésicules extracellulaires, les thérapies tissulaires, les nouveaux anticorps et l'ARN.

La stratégie permettra de pourvoir les filières de bio-production en savoir-faire scientifiques, techniques, d'ingénierie, à la pointe des évolutions du secteur, du Bac + 2 au Bac +8. Pour cela les universités et les écoles sont invitées à se saisir de l'Appel à manifestation d'intérêt transversal « Compétences et métiers

d'avenir », lancé en décembre 2021, pour créer de nouveaux masters professionnalisant au sein de leurs cursus en biologie, étroitement articulés aux besoins des entreprises.

OUVERTURE DE L'AAP « INNOVATIONS EN BIOTHERAPIES »

Frédérique Vidal et Agnès Pannier-Runacher ont annoncé l'ouverture dès aujourd'hui de l'appel à projets « Innovations en biothérapies », doté d'environ 300 millions d'euros. Il s'adresse aux entreprises et consortium développant des biothérapies ou des outils permettant d'accélérer leurs développements, et comporte deux thématiques :

- Développement de biothérapies en santé humaine ou santé animale (lorsqu'un impact sur la santé humaine est envisagé) ;
- Développement d'outils de R&D pour le développement de biothérapies.

Certains projets seront particulièrement attendus, notamment les projets visant l'indication oncologie, traitant de thérapie génique et cellulaire ou encore les projets d'organoïdes comme outils de test, de développement d'outils de modélisation/simulation permettant de qualifier une biothérapie ou de diagnostic compagnon pour la stratification de patients.

L'appel à projets « Innovations en biothérapies » est ouvert jusqu'au 21 novembre 2023.

Le cahier des charges est disponible pour cet appel est disponible sur le site de Bpifrance :

<https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-innovations-en-biotherapies>

DES PREMIERES ENTREPRISES DEJA SOUTENUES A HAUTEUR DE 39 M€

L'appel à manifestation (AMI) « nouvelles biothérapies et outils de production » a retenu 7 nouveaux projets lauréats.

Afin d'identifier les acteurs économiques concernés sur le territoire français et de recueillir leurs propositions de projets, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé dès juin 2021. Cet appel a recueilli à la fois des projets prêts à être financés rapidement et des projets plus prospectifs, susceptibles d'être soutenus dans le cadre de futurs appels à projets.

Sur 88 projets examinés, 72 % des lauréats sont des startups et PME. 9 premiers projets lauréats avaient été présentés fin octobre 2021. 7 nouveaux projets sont présentés aujourd'hui.

Les 16 premiers projets lauréats sont ainsi portés par : Aenitis Technologies ; Affilogic ; BioMérieux SA ; Biomunex Pharmaceuticals ; CellQuest SAS ; Kimialys SAS ; PathoQuest ; Seripharm SAS, l'Université François Rabelais, Astraveus, Cell-Easy, Ceva, Encefa, MaaT Pharma, Human Cell Design, et l'Université Jean Monnet Saint-Etienne, **pour 71 millions d'euros d'investissements et un montant d'aide de 39 millions d'euros.**

Frédérique Vidal a déclaré : « *Parce qu'elle est le meilleur gage de ses succès à venir, c'est sur l'énergie de la communauté des biothérapies que repose la stratégie d'accélération que nous lançons*

aujourd'hui, fort du soutien financier exceptionnel de 800 M€ de l'Etat. Cet effort collectif est l'une des briques essentielles du Plan Innovation Santé 2030 et le moyen d'atteindre l'objectif fixé par le Président de la République dans le plan d'investissement France 2030 : produire d'ici la prochaine décennie 20 bio-médicaments sur notre sol. Pour réussir, nous avons besoin de susciter des ruptures scientifiques et technologiques, et cette force disruptive, c'est celle de la science, c'est celle de l'expertise de nos chercheurs, ingénieurs et techniciens, apportée par l'excellence de la formation et de l'enseignement. »

Agnès Pannier-Runacher a déclaré : « Notre ambition est que d'ici cinq ans, la France produise au moins 5 nouveaux biomédicaments, double le nombre d'emplois du secteur et permette l'émergence de champions biotech et biothérapies. Pour y parvenir, ce sont 800 millions d'euros qui seront consacrés d'ici 2025 pour financer la recherche et l'industrialisation de grandes technologies d'avenir, sur lesquelles la France veut faire la course en tête. Je pense aux anticorps monoclonaux, aux CAR-T cells ciblant par exemple les cellules malignes de certaines leucémies ou lymphomes, ou encore aux innovations en thérapie génique ou cellulaire, en dehors de l'oncologie, qui permettront de guérir ou d'améliorer la vie des patients atteints de maladie rare. »

Contacts presse

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

01 55 55 82 00

presse-mesri@recherche.gouv.fr

Ministère de l'Industrie

01 53 18 44 38

presse@industrie.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement

01 42 75 64 58

presse.sgpi@pm.gouv.fr

Bpifrance

01 45 65 51 62

presse@bpifrance.fr

A propos du Programme d'investissements d'avenir (PIA)

Engagé depuis 10 ans et piloté par le Secrétariat général pour l'investissement auprès du Premier ministre, le PIA finance des projets innovants, contribuant à la transformation du pays, à une croissance durable et à la création des emplois de demain. De l'émergence d'une idée jusqu'à la diffusion d'un produit ou service nouveau, le PIA soutient tout le cycle de vie de l'innovation, entre secteurs publics et privés, aux côtés de partenaires économiques, académiques, territoriaux et européens. Ces investissements reposent sur une doctrine exigeante, des procédures sélectives ouvertes, et des principes de cofinancement ou de retours sur investissement pour l'Etat. Le quatrième PIA (PIA4) est doté de 20 Md€ d'engagements sur la période 2021-2025, dont 11 Md€ contribueront à soutenir des projets innovants dans le cadre du plan France Relance. Le PIA continuera d'accompagner dans la durée l'innovation, sous toutes ses formes, pour que notre pays renforce ses positions dans des secteurs d'avenir, au service de la compétitivité, de la transition écologique, et de l'indépendance de notre économie et de nos organisations.

Plus d'informations sur: www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi @SGPI_avenir